

# COURS ENTRAINEURS NIVEAU I

## **COURS SPÉCIFIQUES MONITEUR SPORTIF INITIATEUR EN VOLLEY-BALL NOUVEAU PROGRAMME 2022 – SESSION 2**

### DESCRIPTION :

Elle comprend 42h :

- 12h correspondant aux modules de la formation MSAnimateur (intégrée à la formation MSIn)
- 22h d'activités liées aux modules proposés exclusivement lors de la formation MSIn
- 8h de stage.

La maquette de formation est disponible dans les pages suivantes, de même que le calendrier des activités.

Les candidats porteurs du brevet MSAnimateur sont automatiquement dispensés des modules correspondant (12h).

Le brevet Moniteur Sportif Initiateur en volley-ball, reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sera octroyé aux candidats qui auront validé les CG, le module 1ers soins en milieu sportif (via LFBS ou AES) et l'ensemble de la formation spécifique.

## CONDITIONS GENERALES :

- Etre âgé de 17 ans et avoir atteint l'âge de 18 ans à la fin de la formation.
- Etre affilié dans un club de la FVWB ou toute autre fédération de volley-ball.
- Avoir réussi au préalable les cours généraux Moniteur Sportif Initiateur organisés par l'ADEPS – Voir le site : <https://formation-cadres-adeps.cfwb.be/vocation-pedagogique/moniteur-sportif-initiateur/etape-1-les-cours-generaux-initiateur/>
- Si aucune dispense est accordée parmi les modules 'volley-ball', s'acquitter d'un droit d'inscription de 135€<sup>1</sup> à verser pour le 26 octobre 2022 sur le compte de la FVWB (BE16 0353 2657 3274 - GEBABEBB). Ce montant comprend les 15€ pour l'homologation ADEPS.
- Valider chaque module de la formation MSIn volley-ball.
- Effectuer les stages en respectant les modalités fixées<sup>2</sup>.
- Se référer au cahier des charges pour prendre connaissance des conditions de réussite et du mode de délibération <sup>3</sup>.

### A noter que aux titulaires de diplôme de :

- Bachelier en Sciences de la motricité (universités)
- AESS en Education physique (avec licence en Education physique ou master en Sciences de la motricité)
- AESI/Bachelier en Education physique
- Bachelier en Educateur spécialisé en activités socio-sportives
- Graduat en Educateur spécialisé en activités socio-sportives
- Brevet pédagogique délivré par une autorité publique en charge du sport

Les dispenses sont octroyées pour les Modules : CS 123 ; CS 124 ; CS 141 et CS 151

Les arbitres sont dispensés de Module : CS 112

**Pour les activités en présentiel, prévoir une tenue de sports  
avec des semelles non marquantes**

<sup>1</sup> Ce montant s'élève à 105€ pour les candidats qui ont déjà obtenu le brevet d'Animateur en Volley-ball.

<sup>2</sup> Les consignes relatives à la réalisation du stage sont expliquées lors de cours CS 127.

<sup>3</sup> Ce document décrit les modalités de formation (cours, évaluations, ...). Il peut être obtenu sur simple demande au service « Formation cadres de la FVWB ».

TITULAIRE DU COURS :

Geoffrey MAUROY et Xavier FLAMME  
Responsables « Formation cadres de la FVWB »  
+32(0)81/26.09.02  
[geoffrey.mauroy@fvwb.be](mailto:geoffrey.mauroy@fvwb.be)  
[xavier.flamme@fvwb.be](mailto:xavier.flamme@fvwb.be)

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE - CONTACT :

Alexandra SEPP  
Responsable administrative « Formation cadres de la FVWB »  
rue de Namur, 84  
B-5000 Namur (Beez)  
+32(0)81/26.09.02  
[coachs@fvwb.be](mailto:coachs@fvwb.be)

CHARGES DE COURS :

Marc CLOES  
Maxime BURETTE  
Francis DEVOS  
Frédéric SERVOTTE  
Zoé LACROSSE  
Geoffrey MAUROY  
Xavier FLAMME  
Marie MOONS  
Jean-Bernard DETOURNAY  
Cellule technique de la FVWB (Dorota WRZOHOL et Herman VLEMINCKX)  
Equipe de maîtres de stage et/ou superviseurs  
dont la liste sera communiquée à l'issue de la formation  
Coordination : Geoffrey MAUROY

**Tableau 3 - Contenu de la formation Moniteur Sportif Initiateur Volley-Ball**

Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 Didactique et méthodologie	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Thématique 4 Aspects sécuritaires	Thématique 5 Ethique et déontologie
<u>Module CS 1.1.1</u> Droits et devoirs de l'entraîneur au sein de la FVWB 0,5 heure (0,5**)	<u>Module CS 1.2.1</u> Formes de jeu à effectif réduit en volley-ball 6 heures* (2**)	<u>Module CS 1.3.1</u> Les habiletés techniques fondamentales du volley-ball 4 heures	<u>Module CS 1.4.1</u> Principes de base de l'échauffement et du retour au calme 2 heures	<u>Module CS 1.5.1</u> Ethique et hygiène en volley-ball 2 heures
<u>Module CS 1.1.2</u> Intégration de l'arbitrage dans la formation des débutants 1,5 heure (0,5**)	<u>Module CS 1.2.2</u> Créer des tâches sur base des 5 thèmes technico-tactiques du volley-ball 6 heures*(2**)	<u>Module CS 1.3.2</u> Liens entre les formes de jeu 3c3, 4c4, 6c6 4 heures		
	<u>Module CS 1.2.3</u> Principes d'action méthodologiques appliqués au volley-ball 2 heures*(0,5)			
	<u>Module CS 1.2.4</u> Analyse réflexive de sa pratique 3 heures (1)			
	<u>Module CS 1.2.5</u> Utilisation de la vidéo dans l'initiation du joueur 1,5 heures*(0,5)			
	<u>Module CS 1.2.6</u> Habilité motrice de l'entraîneur au service de l'apprentissage 1,5 heures			
	<u>Module CS 1.2.7</u> Stage 8 heures			

Modules de la formation Animateur : 12h

Spécifique Moniteur Sportif Initiateur :  
Activités de formation et d'évaluation - 22h  
Stage – 8h  
Total : 42h

(n) : travaux, cours inversés  
\* : activités d'évaluation intégrées + complément si nécessaire  
\*\* : Plateforme d'apprentissage en ligne.

**COURS SPÉCIFIQUES MONITEUR SPORTIF INITIATEUR  
EN VOLLEY-BALL  
NOUVEAU PROGRAMME  
2022 – SESSION 2**

Module CS 1.1.1	Droits et devoirs de l'entraîneur au sein de la FVWB	Geoffrey Mauroy + David Brozak	Plateforme d'apprentissage en ligne	Parcours automatique
Module CS 1.1.2	Intégration de l'arbitrage dans la form. des débutants	Geoffrey Mauroy + Christian Didembourg	Plateforme d'apprentissage en ligne	Parcours automatique
Module CS 1.2.3	Principes d'action méthodologiques appliqués au VB	M. Cloes	En visio conférence	Je 27/10/22 – 19h30-21h (Lien Zoom)
Module CS 1.3.1	Les habiletés techniques fondamentales du VB	CT (H. Vleminckx)	Loverval	Ve 28/10/22 – 18h-22h (classe et plateau)
Module CS 1.2.1	Formes de jeu à effectif réduit en VB	Geoffrey Mauroy	Loverval	Sa 29/10 – 8h30-12h30 (plateau) + Parcours automatique
Module CS 1.4.1	Principes de base de l'échft. et du retour au calme	CT (D. Wrzochol)	Loverval	Sa 29/10/22 – 15h30-17h30 (classe et plateau)
Module CS 1.2.6	Habilité mot. de l'entr. au service de l'apprentissage	F. Servotte	Loverval	Sa 29/10/22 – 13h30-15h (plateau)
Module CS 1.3.2	Liens entre les formes de jeu : 3c3, 4c4, 6c6 (2)	F. Devos	Loverval	Di 30/10/22 – 09h-13h (plateau)
Module CS 1.5.1	Ethique et hygiène en VB	A.Honnay	Loverval	DI 30/10/22 – 14h-16h (classe)
Module CS 1.2.4	Analyse réflexive de sa pratique (1)	M. Burette	Loverval	Ma 01/11/22 de 8h30 à 10h (classe)
Module CS 1.2.5	Utilisation de la vidéo dans l'initiation du joueur	M. Burette	Loverval	Ma 01/11/22 - 10h30-12h (plateau)
Module CS 1.2.2	Créer des tâches sur base des 5 thèmes technico-tactiques du VB	Xavier Flamme	Loverval	Ma 01/11/22 – 13h-17h (plateau) + Parcours automatique
Module CS 1.2.7	Stages	G. Mauroy	RVV	Ve 11/11/22 – 9h-13h (lors des inter-provinces et classe)
Module CS 1.2.4	Analyse réflexive de sa pratique (2)	M. Burette	Beez	Ve 16/12/22 – 19h-21h (classe)

**Loverval** - All. des Sports 12, 6280 Gerpinnes

**Beez** – Siège de la FVWB, Rue de Namur, 84 à 5000 Beez

**COURS SPÉCIFIQUES  
MONITEUR SPORTIF INITIATEUR  
EN VOLLEY-BALL  
NOUVEAU PROGRAMME  
2022 – SESSION 2  
FORMULAIRE D'INSCRIPTION COMPLET**

à renvoyer au secrétariat de la FVWB  
par la Poste (rue de Namur, 84 à 5000 BEEZ) ou par E-mail ([coachs@fvwb.be](mailto:coachs@fvwb.be))  
pour le **26 octobre 2022 au plus tard**

1. Compléter :

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Adresse e-mail : .....@.....

Téléphone : ..... Date de naissance : .....

Club : ..... Licence n°.....

2. Montant de l'inscription (entourer le chiffres adéquats):

J'ai un brevet animateur VB	105€
Je n'ai pas le brevet animateur VB	135€

3. Verser le montant sur le compte de la FVWB : BE16 0353 2657 3274 – GEBABEBB

**Communication obligatoire lors du paiement : « MSIn 2022/2 + Nom + Prénom »**

4. Joindre :

- a) Une copie de l'attestation de réussite des cours généraux ADEPS MSIn
- b) La preuve de paiement du montant de l'inscription

Date :

Signature :